Commission
des titres d'ingénieur

# Lettre d'information - Mars 2017

## Restitution des Focus d'audit

Comme elle s'y était engagée, la Commission des titres d'ingénieur restitue les 3 synthèses des focus thématiques réalisées chacune sur la base d'une dizaine de contributions produites par les écoles auditées durant la campagne d'accréditation 2016-2017.

La Commission tient à saluer tout d'abord l'implication des écoles concernées dans cette démarche. Celle-ci aura sans doute permis à chacune de réaliser un état des lieux de leur positionnement sur l'un des trois sujets retenus : « Innovation et entrepreneuriat », « Santé et sécurité au travail » et « Développement durable et responsabilité sociale ».

Les synthèses ont été réalisées par 3 spécialistes missionnés par la CTI : Dominique FRUGIER, Bernard LEMOULT et Jean-Paul LEROUX. La Commission tient à les remercier pour ce regard transversal et expert d'une grande utilité pour se rendre compte de l'éventail des situations, de la richesse et de la disparité des pratiques.
Ces synthèses ont fait l'objet d'une première restitution orale lors du colloque national CTI du 7 février 2017 : vous pouvez accéder à la synthèse écrite en cliquant ici.

Durant la campagne d'accréditation 2017-2018, la Commission souhaite poursuivre l'analyse de la situation sur ces 3 champs thématiques transverses. A l'issue de cette deuxième itération, la Commission en tirera les enseignements essentiels pour une prise en compte dans ses textes de référence, dans sa communication de bonnes pratiques, dans ses missions d'audit.

## Table ronde : Problématique des risques dans la société et des risques industriels

### Par Patrick Obertelli, membre de la CTI

La table ronde a  trait à deux registres, celui des risques pour la santé et sécurité physique et mentale, et celui des risques environnementaux et sociétaux. Il s'agit d'approfondir comment accompagner les futurs ingénieurs pour qu'ils soient conscients des enjeux et développent une posture proactive.

Trois responsables institutionnels experts en Santé Sécurité au Travail ou Développement Durable et Responsabilité Sociétale ont été pressentis, pour poser des repères sur les risques dans les entreprises et dans la société pour les vingt prochaines années, et donner leurs points de vue sur les compétences à développer chez les ingénieurs :

- Marie-Françoise CHEVALLIER-LEGUYADER, qui a la riche expérience de 10 années, en qualité de Directrice, de l'Institut des Hautes Etudes en l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie (IHEST) ;
- Stéphane PIMBERT, Directeur Général de l'Institut national de la Recherche sur la Sécurité (INRS) ;
- Philippe MERLE, Chef du service des risques technologiques à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MESR) ;

Stéphane PIMBERT fait tout d'abord une brève présentation de l'INRS. Cet institut, qui a pour mission la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail, a été créé en 1947 sous l'égide de la Sécurité Sociale. C'est un organisme à gouvernance paritaire entre les partenaires sociaux. Il a quatre moyens d'action, les études et recherche, l'assistance, la formation et l'information. Dans ses attributions, l'INRS intervient à la demande dans l'accompagnement des écoles. Un référentiel Santé – sécurité au travail, nommé BES&ST, développé par le CNES&ST, est approprié par des écoles d'ingénieur (voir l'article en ligne ici pour consulter ce référentiel).

Si dans les années 50, les risques professionnels étaient majoritairement liés à l'industrie et aux machines, ces risques ont évolué. L'industrie du pays a évolué vers le tertiaire et d'importants progrès ont été réalisés par les entreprises en matière de prévention sur le risque machine. Une grande partie de l'activité de l'INRS est maintenant orientée vers la prévention des risques chimiques, vers les risques psychosociaux (RPS), vers l'organisation du travail. Si les chutes de plain-pied restent une raison majeure d'accidents du travail, avec les chutes de hauteur, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) constituent la principale cause de maladie professionnelle reconnue et le sujet des RPS a pris une importance réelle dans notre société.

Outre les compétences techniques, les compétences en management, mais également une connaissance des thématiques de santé au travail sont maintenant importantes.

L'INRS a mené en 2015 et 2016 une étude prospective sur « les modes de production en 2040 » et les conséquences en termes de santé au travail. De nouveaux types d'organisations apparaissent ou/et prennent de l'ampleur, avec une mutation du travail, « l'ubérisation », le travail collaboratif homme-robot, la « platerformisation » des activités, etc… Des problématiques apparaissent de façon très spécifique dans certains secteurs, comme par exemple le constat du développement du nombre de crises cardiaques dans le domaine de l'éolien.

L'INRS s'est penché avec plusieurs partenaires dont France Stratégie et l'ANSES sur ce sujet. Une synthèse de cette étude se trouve sur le site de l'INRS et en ligne sur le site de la CTI ici.

Stéphane PIMBERT met l'accent sur le développement de compétences relatives à ces problématiques du travail de demain. Plus généralement, il souligne l'importance du management et de la culture de prévention.

Philippe MERLE situe la problématique des risques à deux niveaux :

- celle des petits risques pour l'environnement et la sécurité,
- celle de la lutte contre les catastrophes. L'approche est alors totalement différente. Le nucléaire a été précurseur, avec le développement des concepts de lignes de défense, de redondance, de mesures de maîtrise des risques etc. Puis a été développée la notion de système de gestion de la sécurité, suite à la prise de conscience de la nécessité d'une approche systémique.

Au 21ème siècle, des problématiques nouvelles apparaissent.

Le premier ensemble est relatif à la fiabilité des données. Sous l'effet du principe de précaution, on a cherché à les fiabiliser par des études.

Appartient également à cet ensemble une problématique émergente et déstabilisante : la fraude. Des données d'entrée sont falsifiées pour que ça « rentre dans les cases », qui changent la donne au final sur la probabilité du risque.

Le second ensemble concerne les failles dans l'approche systémique, dont les fondements furent remis en cause par l'accident de Fukushima. Lors de celui-ci, toutes les lignes de défense ont été simultanément enfoncées par l'inondation extrême (« effet falaise »). Le nucléaire a vite réagi, mais dans l'industrie classique les exploitants n'ont pas encore conceptualisé le problème.

Une autre problématique émergente et déstabilisante est la malveillance. Une compréhension globale du système peut conduire à comprendre comment faire défaillir plusieurs lignes de défense à la fois.

Dans les sociétés actuelles, l'ingénieur commence à douter. Un enjeu important se présente à lui. Il va devoir à la fois connaître les techniques, comprendre les phénomènes naturels potentiellement sources de catastrophes, et appréhender les systèmes complexes dont l'homme fait partie, et qui a un comportement par rapport aux risques.

Philippe MERLE identifie trois domaines supplémentaires dans lesquels les ingénieurs du futur ont à développer leurs compétences :

- la pédagogie : former, dialoguer
- l'éthique : intégrité, transparence
- l'humilité : savoir se remettre en question.

La présentation de Philippe MERLE est en ligne sur le site de la CTI ici.

Marie-Françoise CHEVALLIER-LEGUYADER précise tout d'abord que le risque est une construction sociale. Les représentations des risques, de ceux qui sont acceptables, comportent des dimensions culturelles. La perception des risques est évolutive dans le temps.

L'innovation engendre de l'incertitude. Les décalages entre les représentations et la réalité s'amplifient. Nous passons d'une société de maîtrise des risques à une société de gestion de l'incertitude. Les problématiques en jeu invitent à l'avenir à analyser les rapports entre les sciences technologiques et le droit.

La présentation de Marie-Françoise CHEVALLIER-LEGUYADER est en ligne sur le site de la CTI ici.

## Les ingénieurs dans le cadre européen de certification (CEC) : Positionner les acquis d'apprentissage de la formation

**Par Laurent Mahieu, Président de la CTI**

Pour l'enseignement supérieur français, dorénavant pleinement inscrit dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, il est utile, de temps en temps, de revenir aux textes sources ou sommets.

La CTI se réfère pour l'assurance qualité interne et externe des écoles et des agences aux références européennes contenues dans les ESG 2015.

Pour l'attribution du label EUR-ACE Master, la référence source de notre évaluation se trouve dans les EAFSG, désormais traduits en français.

Le CECRL est lui aussi bien commun pour la situer maitrise des langues (cadre européen commun de référence pour les langues).

Moins connu est le CEC, cadre européen de certification pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EQF en anglais pour european qualification framework). Il permet de référer les niveaux de qualification, de certification professionnelle au regard des savoirs, des aptitudes et des compétences. Ce référentiel comporte 8 niveaux (de 1 à 8) quand le référentiel français en comporte 5 (de V à I). La CNCP est en quelque sorte l'organisme de référence pour ce référencement.

Une correspondance avec les niveaux de formations initiale est définie (Bergen, 2005). Elle permet de situer les exigences attendues à l'issue d'une formation d'ingénieur (niveau 7 du CEC) par rapport aux diplômés d'une licence (CEC niveau 6) ou d'un doctorat (CEC niveau 8).

Pour plus d'informations consultez l'article sur le site de la CTI ici.

Dans le registre des savoirs :
Licence : savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes

Ingénieurs (et masters) : Savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche. Conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines
Docteurs : Savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines

Dans le registre des aptitudes :
Licence : Aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études
Ingénieurs : Aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
Docteurs : Aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles

Dans le registre des compétences :
Licence : Gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles. Prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif
Ingénieurs : Gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes
Docteurs : Démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche

Cette mise en perspective sur 3 registres, avec des textes ramassés et simples, des définitions approuvées au niveau de l'Union européenne, apporte un cadre utile pour caractériser ce qui constitue le changement de niveau et le positionnement de l'ingénieur diplômé en France.

De façon plus détaillée, entre les niveaux « bachelor » et « master » le référentiel EUR-ACE propose une grille contrastée utile.

## Usage du "Titre d'Ingénieur diplômé" : restons vigilants!

### Il y a « ingénieur » et « ingénieur » - Par le comité de pilotage Qualité & Communication

En cette période de recherche d'informations fiables en vue de pouvoir faire des choix pertinents en matière d'inscription post bac, il arrive assez fréquemment que la CTI soit contactée par des familles, des lycéens, des étudiants, afin de savoir si telle ou telle formation est accréditée. Parfois même le contact est pris a posteriori par

des jeunes ayant achevé leur formation pour obtenir la reconnaissance d'un titre non habilité… en constatant le fait d'avoir été berné.

En cela, l'utilité de notre moteur de recherche permettant d'accéder aux avis et décisions ainsi que les données certifiées par les directions d'écoles habilités n'est plus à démontrer ! Elle est actualisée et exhaustive.
De même, l'arrêté interministériel annuel décrit la situation exacte au 1er septembre.
Les travaux de l'ONISEP constituent également une ressource clé pour le public, et nous allons mettre à disposition prochainement les données issues des fiches certifiées par les écoles. L'examen du RNCP permet également de disposer d'éléments d'information.

Il n'est pas rare que des structures proposent des formations dénommées « ingénieur » ou conduisant aux métiers de l'ingénieur et se concluant pour certaines par la délivrance d'une « attestation de formation d'ingénieur … » « Diplôme en ingénierie …».
Sans remettre en cause la qualité des formations dispensées par telle ou telle structure, il importe de mettre en garde les personnes qui suivraient ces formations sur les risques encourus en se prévalant d'un titre d'ingénieur diplômé (voir encadré plus bas extrait de notre Foire Aux Questions).

Dans cette période de portes ouvertes, de salons dédiés à l'orientation, de communications externes des écoles accréditées, il est primordial de mettre en avant l'exigence de l'évaluation externe, les engagements liés à l'accréditation et la valeur de labels (EUR-ACE Master par exemple).
L'ensemble des parties prenantes, conférences et groupements d'écoles, fédérations professionnelles, etc… est concerné par la qualité des informations diffusées par elles-mêmes et concerné par la vigilance sur les informations qui circulent.
Le ministère en charge de l'enseignement supérieur est en première ligne concernant la veille sur les termes employés pour qualifier ces formations. Les enseignants, les personnes en charge de l'orientation ou du conseil aux bacheliers ou aux étudiants doivent maîtriser de mieux en mieux ces questions de véracité des informations et d'accréditation qualité.

**FAQ du site internet de la CTI (extrait)**

*5. Sur internet, j'ai vu des CV « d'ingénieurs diplômés » de l'Ecole chez soi, Supinfo, 4IM ou l'EPSI ; ces écoles sont-elles habilitées ?*
Ils sont dans l'illégalité ; la loi dit :
Code de l'éducation, article L642-2 :
Les personnes qui s'intitulent « ingénieur diplômé » doivent faire suivre immédiatement cette mention d'un des titres d'ingénieur créés par l'État ou reconnus par l'État, ou d'un des titres d'ingénieur légalement déposés conformément aux articles L642-4 et L642-10.
Voici ce qu'elles risquent :
Code pénal, article 433-17 :
L'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution

sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende

**Rappel :**
En France, la profession d'ingénieur n'est pas réglementée (à l'inverse de celle d'avocat, d'architecte ou de chauffeur de taxi entre autres); une entreprise peut donc embaucher quelqu'un comme ingénieur, même s'il n'a pas de diplôme d'ingénieur. En revanche, le titre d'ingénieur diplômé est protégé, en vertu du code de l'éducation.

## Informations de nos partenaires

**En 10 ans, le Label Qualité FLE * a permis la formalisation de la démarche qualité dans de nombreux centres de français langue étrangère implantés sur le territoire français et leur a permis d'accéder à de nombreux avantages pour leur visibilité et leur attractivité.**
**Les institutions membres du conseil d'orientation (à noter que la CTI siège au sein de ce conseil aux côtés du HCERES et de Campus France) et la commission interministérielle du Label ; ainsi que le Centre international des études pédagogiques (CIEP) travaillent ensemble et apportent la transversalité de leurs points de vue et de leurs champs d'action, pour diffuser et améliorer le dispositif.**

Le 7 mars 2017, les ministères de tutelle du Label Qualité FLE, les centres labellisés, les auditeurs du label ont fêté au CIEP l'anniversaire des 10 ans du label Qualité FLE, dans le cadre du séminaire annuel dédié à l'assurance qualité dans l'enseignement du français langue étrangère.
La veille, une cérémonie était organisée au Quai d'Orsay et une table ronde a mis en lumière la promotion du « tourisme linguistique » et « l'attractivité des territoires ».

**Quelques éléments sur l'actualité du Label :**
**Plus d'une centaine de centres labellisés**
Les centres labellisés sont des entités autonomes ou des services d'établissements : associations, Alliances françaises, chambres de commerce, centres privés, centres universitaires, grandes écoles de management et d'ingénieurs.
**Plateforme « Etudes en France »**
Les centres labellisés sont intégrés à la plateforme « Etudes en France »** (pré-inscription dans les universités et écoles en France, et aide pour les demandes de visa). Des parcours combinés formations en langue française + études d'enseignement supérieur sont pris en charge par le dispositif. Le ministère de l'intérieur a été facilitateur en intégrant la préparation de la demande de visa dans le service.

**Application « Immersion France »**
Les centres labellisés peuvent mettre en avant leurs offres de formation dans l'application « Immersion France »***, application lancée par le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et son opérateur Campus France qui promeut l'offre touristique et linguistique en France à destination des touristes et apprenants étrangers.

**Révision du référentiel**
Le CIEP a travaillé sur une version actualisée du Label Qualité FLE qui entrera en vigueur mi-mai 2017. À cette version, a été ajouté un indicateur afin de mieux intégrer les exigences du nouveau décret
n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Le CIEP a déposé un dossier auprès du CNEFOP pour un référencement du label dans la liste des certifications et labels qui répondent aux exigences qualité du décret. Les financeurs de la formation professionnelle continue pourront ainsi répertorier les centres de FLE labellisés et répondre à leur obligation de s'assurer de la capacité de l'organisme de formation à dispenser une formation de qualité.

**Qualité dans l'enseignement supérieur**
Le MENESR encourage la labellisation des centres de FLE universitaires qui ont comme publics les étudiants internationaux inscrits pour des formations universitaires long-terme et les étudiants des programmes Erasmus. Les universités répondent à de nouvelles problématiques d'accueil de migrants. Les centres de FLE universitaires préparent ces publics à une reprise d'études universitaires en concevant des formations de français : langue d'intégration, langue générale, langue universitaire, langue de spécialité.
Des écoles d'ingénieur ont fait la démarche de labellisation de leur centre de langues dispensant des cours de français aux élèves étrangers, d'autres bénéficient de services centraux (comme les centres de FLE universitaires par exemple) dont certains ont le Label Qualité FLE.

**Attractivité de la France et la mobilité étudiante**
Les ministères de tutelle du Label Qualité FLE s'attachent à promouvoir les centres labellisés et plus largement l'attractivité de la France en matière de formation. Les réseaux culturels et diplomatiques diffusent la liste des centres labellisés. Dans ses espaces, lors des manifestions et sur ses sites internet, Campus France relaie le catalogue des centres labellisés.

---

* Le Label Qualité Français langue étrangère permet d'identifier, de reconnaitre et de promouvoir les centres de français langue étrangère dont l'offre linguistique et les services présentent des garanties de qualité. Ce Label est le résultat d'une démarche d'assurance qualité engagée par trois ministères français – le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international – membres de la commission interministérielle de labellisation qui délivre le label. Le Centre international d'études pédagogiques est l'opérateur de la labellisation des centres de français langue étrangère implantés sur le territoire français depuis 2006.
http://www.qualitefle.fr
** https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance
*** http://www.campusfrance.org/fr/dossier/immersion-France

## Les olympiades des métiers, un moyen pour les jeunes élèves ingénieurs de montrer tout leur talent

**Par Sandrine Javelaud, membre de la CTI**

Il y a quelques jours se tenaient au Parc des Expositions Bordeaux Lac, les Finales Nationales des 44es Olympiades des Métiers co-organisées par WorldSkills France et la région Nouvelle-Aquitaine.

Les 630 champions régionaux présents lors de ces 3 jours de compétition ont pu démontré l'ampleur de leur savoir-faire et de leur technicité devant plus de 60 000 visiteurs. Sur les 51 métiers en compétition, seul les plus déterminés et les plus aguerris ont pu accéder à la première marche du podium et se qualifier pour une place dans l'Equipe de France des Métiers qui participera à la WorldSkills Competition d'Abu Dhabi en octobre 2017.

Parmi ces jeunes professionnels à atteindre l'excellence, des élèves ingénieurs issus de l'INSA de Strasbourg ont obtenu la médaille d'or en Mécatronique avec Florian LONG et Antonin ROMANO, en Production Industrielle (en équipe) avec Julien HEYER, Théo MARCHANDEAU et Aurélien SIAT et en Robotique mobile avec Jérémy GRASS et Louis PARIS.

De quoi être fier de leur parcours et d'envisager le meilleur pour la suite de l'aventure WorldSkills et pour leur avenir.

## Résolution sur les sciences et le progrès dans la République

Il est rare que l'Assemblée nationale s'exprime sur un tel sujet, celui de l'enjeu pour la République de l'enseignement des sciences. En l'occurrence, elle adopté le 21 février 2017 la résolution suivante :
http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/ta/ta0926/(index)/ta

C'est par une résolution et non un texte de loi que l'Assemblée nationale, en quatre pages, présente les principaux enjeux et adresse des préconisations au Gouvernement.
La Commission des titres d'ingénieur a été auditionnée dans le cadre de l'OPECST (l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) :
http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opecst/auditions_publiques/Programme_AP_formation_ingenieurs.pdf

La Commission se retrouve bien dans les enjeux décrits et les propositions quand il s'agit d'encourager « une plus grande interaction entre enseignements en sciences technologiques et sciences humaines … dans la suite de tous les cursus scientifiques ». L'Assemblée invite (§ 5) à étoffer la partie du programme de philosophie consacrée aux sciences au lycée et dans l'enseignement supérieur. Elle fait le lien entre ces approches fondamentales et la nécessité, pour les ingénieurs, de connaissances sur les rapports sciences – société, notamment en matière de débats avec les citoyens relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques technologiques (§ 7). L'Assemblée préconise également de réfléchir à des pratiques pédagogiques fondées sur l'usage raisonné des technologies numériques (§9).

Les députés rappellent que « la culture scientifique est le ferment indispensable pour des citoyens éclairés et responsables ».

## Géom@TICE 2017 : les inscriptions sont ouvertes!

Colloque gratuit réservé essentiellement aux professionnels avec enregistrement obligatoire !
Les inscriptions sont ouvertes, le nombre de places est limité... INSCRIVEZ VOUS dès aujourd'hui !
Géom@TICE 2017 se tiendra à :
l'ENSG à Champs-sur-Marne, 77455 Marne la Vallée

lundi 22 mai après-midi & mardi 23 mai 2017
Pour vous inscrire et consulter le préprogramme, http://www.ensg.eu/GeomaTICE-2017

La session 2017 sera orientée vers la manière dont l'e-learning peut accompagner le développement de l'activité économique. Les réflexions et échanges porteront sur l'amélioration du fonctionnement des entreprises, des administrations et des territoires grâce à de nouveaux services notamment en formation continue par le numérique. De nombreux témoignages seront apportés à la fois par des représentants du secteur professionnel ou mais aussi d'institutions académiques, ponctués par plusieurs tables rondes.

## Séminaire de dissémination du groupe de travail d'ENQA sur la reconnaissance (ESG 1.4)

ENQA organise un séminaire intitulé "Exploring Synergies Between Quality Assurance and Qualifications Recognition" le 12 juin à Dublin (Irlande), accueilli par l'agence Quality and Qualifications Ireland (QQI).
Ce séminaire a pour objectif principal de diffuser les conclusions de l'enquête à destination des agences, coordonnée par le groupe de travail en charge des questions de reconnaissance.
Ce séminaire sera l'occasion d'engager des discusions enre les participants concernant l'implémentation de l'ESG 1.4.
Cet événement est ouvert à toutes les parties prenantes intéressées, bien que destiné en priorité aux personnes travaillant dans les agences d'assurance qualité et les centres ENIC-NARIC.
Plus d'informations sur le site d'ENQA ici.

Par ailleurs la CTI invite ses parties prenantes à s'inscrire à la liste de diffusion de la newsltter d'ENQA, en suivant ce lien.

Vous pouvez également prendre connaissance du document ressource "Key considérations for Cross-border Quality Assurance in the European Higher Education Area" en suivant ce lien.

*Copyright © 2016 Commission des Titres d'Ingénieur, All rights reserved.*
*Communiqués de presse de la CTI*

*Our mailing address is:*
*Commission des Titres d'Ingénieur*
*44 rue Cambronne*
*Paris 75015*
*France*